

*Toutes les données sont tirées d'un sondage mené par la firme Ipsos Reid du 3 au 7 octobre 2014 pour le compte de la Croix-Rouge canadienne. Un échantillon de 1 010 adultes faisant partie du groupe de consultation en ligne d'Ipsos Reid au Canada a participé à des entrevues.*

- Moins de la moitié (49 %) des Canadiens ont confiance en leur capacité d'administrer la RCR à une personne qui a cessé de respirer ou perdu connaissance.
- La majorité estime avoir l'obligation d'administrer la RCR à une personne en détresse. Cependant, il y a davantage de Canadiens qui doutent de leurs compétences en secourisme et se méfient des conséquences juridiques éventuelles que de Canadiens qui ont confiance en leur capacité de pratiquer la RCR.
  - Parmi les Canadiens qui doutent de leurs compétences, 56 % d'entre eux ont peur de blesser la victime en lui administrant la RCR.
  - En tout, 53 % des Canadiens qui doutent de leurs compétences craignent les conséquences juridiques auxquelles ils peuvent s'exposer en administrant la RCR.
- Seulement un Canadien sur cinq a suivi une formation en secourisme et en RCR au cours des trois dernières années.
- Les Canadiens qui ont suivi un cours pendant les trois dernières années sont deux fois plus susceptibles d'être confiants en leur capacité de pratiquer la RCR que ceux qui n'ont pas suivi de formation.
- Les Canadiens qui ont confiance en leur capacité d'administrer la RCR sont bien moins susceptibles d'hésiter à intervenir, de peur de blesser la personne.
- Neuf Canadiens sur 10 se sentiraient plus prêts à administrer la RCR après avoir suivi un cours.
- 83 % des Canadiens croient avoir l'obligation de venir en aide à un inconnu en détresse en lui prodiguant la RCR.
- En suivant un cours de RCR/DEA de la Croix-Rouge, vous acquerez les compétences nécessaires pour intervenir avec assurance lors d'une urgence médicale.
- Près de 60 % des Canadiens qui ont dû administrer les premiers soins sont venus en aide à un membre de la famille.